



# COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex  
Téléphone 026 924 22 00 | [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch)

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 11 août 2021  
*Greffe\_0134\_Préavis édités\_dhe*

## Préavis No 19/2021

### **Vacations et indemnités du législatif et de l'exécutif communaux – Législature 2021-2026**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis a pour objet l'approbation par le Conseil du tableau des vacations et indemnités du législatif et de l'exécutif communaux de Château-d'Oex pour la législature 2021-2026.

#### **BASE LEGALE**

La Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC-RSV 175.11) a la teneur suivante :

*Art. 29*

*Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.*

*Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.*

*Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.*

#### **PROPOSITION DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2021-2026**

La municipalité propose :

- d'indexer le tarif des vacations à l'indice des prix à la consommation et de porter le montant de CHF 46.00/heure (IPC juin 2016 :113.9857) à CHF 46.60/heure (IPC juin 2021 : 115.4255) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- d'intégrer les indemnités de mariage, naissance/adoption, départ, au tableau ci-après, considérant par ailleurs que cette façon de faire était déjà appliquée par le passé
- de maintenir inchangées les autres indemnités et vacations pour l'exécutif.

## PROPOSITION DU BUREAU POUR LA LEGISLATURE 2021-2026

Le bureau du Conseil communal propose :

- de porter le montant du forfait versé par séance à l'huissier de CHF 100.00 à CHF 150.00,
- pour le reste, de maintenir inchangées les vacations et indemnités pour le législatif.

### MODALITES

Les indemnités annuelles de fonction sont versées en décembre et juillet pour l'année législative.

Les forfaits par séance pour les commissions permanentes du Conseil communal sont versés en décembre et juillet pour l'année législative, sur la base de la liste des présences et des rapporteurs, fournie par le/la Président/e de la commission.

Les forfaits par séance pour le/la Secrétaire du Conseil communal et l'huissier sont versés en même temps que les salaires des autorités et du personnel.

Les forfaits pour les rapporteurs des commissions du Conseil communal sont à disposition auprès de l'huissier à l'issue de la séance du Conseil communal, à défaut auprès du service de la bourse communale.

A relever que le présent préavis reste valable jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

### CONCLUSION

Au vu des divers éléments relevés dans ce préavis, la municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX**

- vu le préavis municipal No 19/2021 du 11 août 2021 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**d é c i d e**

- **d'approuver** le tableau des vacations et indemnités du législatif et de l'exécutif communaux de Château-d'Oex pour la durée de la législature 2021–2026 applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 11 août 2021.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE :**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

  
**Eric Grandjean**

  
**Sophie Matthey**



Annexe : *Tableau des vacations et indemnités*

# VACATIONS ET INDEMNITES 2021-2026

## Municipalité et Conseil communal

Fonction	Indemnité annuelle de fonction	Indemnité annuelle pour frais et débours	Forfait par séance / cas (Jetons de présence)	Vacations	Indemnité pour usage d'un véhicule privé (hors périmètre PdE)	Indemnité pour usage des transports publics
Syndic	CHF 10'000.00	CHF 5'000.00		CHF 46.60/heure	CHF 0.80/km	Pièces justificatives
Municipaux	CHF 6'000.00	CHF 3'000.00		CHF 46.60/heure	CHF 0.80/km	Pièces justificatives
Mariage (Syndic et municipaux)			CHF 300.00			
Naissance/adoption (Syndic et municipaux)			CHF 500.00			
1) Indemnité de départ : - Syndic - Municipaux			(Max. CHF 1'000.00) CHF 200.00 par année CHF 100.00 par année			
Président/e du Conseil	CHF 3'000.00					
Secrétaire du Conseil			CHF 1'000.00			
Huissier du Conseil			CHF 150.00			
Commissions permanentes du Conseil			CHF 70.00			
Rapporteurs de commissions (yc rapporteurs com. permanentes)			CHF 50.00			
Membres du Conseil			Renoncent à leur jeton de présence contre un repas de fin d'année			

1) Repas de départ organisé en compagnie des membres de la municipalité, des chefs de service et du-de la Président-e du Conseil communal + remise reproduction découpage PdE

### Remarques:

- Indice des Prix à la Consommation : valeur juin 2021 : 115.4 pts (base mai 1993 = 100.0 pts)
- Revue une fois au moins par législature des vacations sur la base de l'Indice des Prix à la Consommation
- Vacations et indemnités applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :

Pascal Berruex

Myriam Stucki Tinouch